

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	25	Absent non représenté :	0
<b>VOTANTS</b>			<b>31</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 14 avril 2015, après convocation légale reçue le 8 avril 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

M. Pascal BONNIN, (Pouvoir donné à Mme Jacqueline BOUYAC),  
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),  
Mme Annie MILLET, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),  
M. Claude PARENTI, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),  
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),  
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Budget annexe – ZAC de Prato V- Pernes les Fontaines Affectation de résultat 2014**

Monsieur Didier CARLE, Vice-président explique à l'assemblée que dans le cadre de la comptabilité M14, il faut affecter le résultat du compte administratif avant le vote du budget 2015.

En 2014, la section d'investissement fait ressortir un déficit de 7.072,00 euros, plus un excédent d'investissement reporté de 70.473,85 euros, soit au total un excédent d'investissement de 63.401,85 euros.

La section de fonctionnement ne fait pas ressortir d'excédent ou déficit, plus un excédent de fonctionnement reporté de 56.901,02 euros, soit au total un excédent de 56.901,02 euros.

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Didier CARLE, Vice-président, entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'année 2014 de la façon suivante :

001	Excédent d'investissement reporté :	63.401,85 €
002.	Excédent de fonctionnement reporté	56.901,02 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le : 30/04/15

